

## Modalités

- La Banque Toronto-Dominion se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier ou d'annuler le programme de Bourses d'études TD (le « programme »), à tout moment et sans préavis, et de régler toute question concernant l'attribution des bourses ainsi que l'administration des modalités du programme.
- Les personnes suivantes NE sont PAS admissibles à une bourse d'études : les employés de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la « TD »), les enfants des employés de la TD et les candidats au programme (les « candidats ») qui fournissent de faux renseignements à la TD.
- Pour être admissibles à une bourse d'études, les candidats doivent :
  - être en être à leur dernière année d'études au secondaire (à l'extérieur du Québec) ou au cégep (au Québec);
  - être des citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada;
  - confirmer que tous les renseignements fournis dans le formulaire de demande du programme (la « demande ») et autres documents sont vrais, exacts et exhaustifs, à leur connaissance;
  - être disponibles pour un entretien dans la ville de leur région, à la date choisie par la TD.
- Lorsqu'ils soumettent une demande, les candidats autorisent la TD, les juges du programme, Universités Canada et leurs mandataires respectifs à recueillir, utiliser, conserver et confirmer les renseignements à leur sujet, tels qu'ils figurent sur la demande (y compris les références), à l'intention des personnes concernées qui ont besoin de ces renseignements aux fins de gestion et de promotion du programme. Le comité de sélection utilisera les renseignements uniquement afin d'évaluer la demande.
- En vertu du programme, le lauréat d'une bourse doit fréquenter un établissement collégial ou universitaire canadien approuvé par la TD (un « établissement approuvé »). Le lauréat d'une bourse (le « boursier ») est responsable de s'inscrire à l'établissement approuvé de son choix, conformément aux exigences et aux dates limites fixées par chaque établissement.
- Une bourse d'études TD pour 2018 ne peut être combinée à une autre forme d'aide financière d'une valeur totale supérieure à 10 000 \$ pour une période de quatre ans ni à aucune bourse d'études accordée par une autre institution financière canadienne.
- La valeur totale d'une bourse d'études TD pour 2018 n'excédera pas 70 000 \$ CA. Les sommes sont attribuées pendant quatre ans, de la façon suivante :
  - Les droits de scolarité seront payés directement chaque année à l'établissement approuvé, pendant quatre ans seulement, pour un montant maximal de 10 000 \$ CA par année.
  - L'allocation annuelle de 7 500 \$ CA pour les frais de subsistance sera versée directement au boursier chaque année, pendant quatre ans seulement.
  - Le boursier recevra une offre d'emploi d'été valide pendant quatre ans. L'emploi d'été peut, à la discrétion de la TD, obliger l'étudiant à aller travailler a) à l'extérieur de l'endroit où il habite ou étudie et b) ailleurs que directement au sein de la TD.  
Remarque : Tout boursier dont les droits de scolarité sont inférieurs à 10 000 \$ CA par année ne peut obtenir un crédit ou un montant en espèces correspondant à la différence. Le boursier qui choisit de refuser l'emploi d'été, pour quelque raison que ce soit, n'aura pas droit à un montant équivalant au salaire qu'il aurait reçu.
- Un boursier doit :
  - fréquenter un établissement approuvé à temps plein (suivant la définition de cet établissement);
  - être inscrit à un programme d'études menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle;
  - réussir tous ses cours.Un boursier peut changer de discipline, de programme ou d'établissement approuvé pendant la durée de sa bourse d'études. Les notes obtenues à la suite d'un examen de reprise au cours de la même année scolaire (y compris les sessions d'été) seront prises en considération en cas de circonstances atténuantes. Un boursier qui échoue à un cours, et qui ne le reprend pas pendant la même année scolaire, devra renoncer à la bourse d'études, sauf si l'échec est attribuable à une maladie grave, à un accident ou au décès d'un membre de la famille immédiate, auquel cas une preuve médicale pourrait être demandée. Un boursier qui désire abandonner un ou plusieurs cours, mais qui ne le fait pas avant la date limite de son établissement, devra payer les droits de scolarité et frais de pénalité exigibles après cette date limite.
- Un boursier peut reporter son inscription à un établissement collégial ou universitaire approuvé pendant un maximum de un an ou interrompre ses études pendant une période maximale de un an, à une seule occasion et au terme d'une année scolaire réussie. Le rétablissement de la bourse d'études sera conditionnel à l'acceptation de l'étudiant dans un établissement approuvé. Un boursier qui ne retourne pas aux études après une période d'arrêt de un an ou qui met un terme à ses études ne sera plus admissible à la bourse d'études.
- Une bourse d'études peut être résiliée à tout moment par la TD à la manifestation de la part du boursier de tout comportement que la TD juge, à sa seule discrétion, déplacé, notamment toute mauvaise conduite au travail (pendant l'emploi d'été) qui constituerait un motif de licenciement.
- Chaque boursier doit se renseigner sur les incidences fiscales associées à l'acceptation d'une bourse d'études.
- TD a mis en place un réseau pour les anciens lauréats des Bourses d'études TD pour le leadership communautaire (le « Réseau des anciens Boursiers TD »). Une fois que vous aurez obtenu votre diplôme/certificat auprès de l'établissement approuvé, vous serez automatiquement intégré(e) au Réseau des anciens Boursiers TD. L'adhésion au Réseau des anciens Boursiers TD inclut notamment l'invitation aux événements TD, la participation aux conseils consultatifs pour les Bourses TD et la possibilité de rejoindre les groupes de médias sociaux liés aux Bourses TD. Vous pouvez à tout moment mettre fin à votre participation au Réseau des anciens Boursiers TD, en communiquant simplement votre décision au directeur général des Bourses d'études TD pour le leadership communautaire, TD Bank Group, 10th Floor, TD North Tower, 77 King Street West, Toronto, Ontario M5K 1A2.
- L'adhésion au Réseau des anciens Boursiers TD peut être résiliée à tout moment par la TD si le comportement d'un ancien boursier est jugé déplacé par la TD, à son entière discrétion.

## Attestation et autorisation

Je comprends que les renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents qui l'accompagnent serviront à évaluer mon admissibilité au programme de bourses d'études. Je confirme que tous les renseignements fournis dans le formulaire de demande et les documents qui y sont joints sont vrais, exacts et exhaustifs. J'ai lu toutes les modalités décrites ci-dessus. En présentant une demande, j'accepte d'être lié(e) par ces modalités.

Signature

Date

### Veillez prendre quelques minutes pour répondre à la question ci-dessous. Votre réponse nous aidera à améliorer le programme.

De quelle façon avez-vous entendu parler des Bourses d'études TD pour le leadership communautaire?

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Internet                   | <input type="checkbox"/> Facebook            | <input type="checkbox"/> Twitter                                 |
| <input type="checkbox"/> Succursale TD Canada Trust | <input type="checkbox"/> Publicité en ligne  | <input type="checkbox"/> Congrès canadien de leadership étudiant |
| <input type="checkbox"/> Famille ou ami             | <input type="checkbox"/> École ou enseignant |  |
| <input type="checkbox"/> Revue                      | <input type="checkbox"/> Courriel            |  |

# Bourses d'études TD pour le leadership communautaire

Bourses offertes aux finissants canadiens de niveau secondaire (à l'extérieur du Québec) ou du cégep (au Québec) de la promotion 2017-2018

## Formulaire de demande 2017-2018

### Important – Documents requis

Avant de poster votre demande, assurez-vous d'y joindre tous les documents suivants, dans l'ordre indiqué.

#### Documents obligatoires :

- le présent formulaire de demande dûment rempli et signé;
- trois copies d'une composition d'au plus 600 mots décrivant la nature de votre engagement communautaire. Dites-nous :
  - ce qui a motivé votre participation
  - en quoi, dans le cadre de votre engagement, vous faites preuve d'initiative et d'innovation
  - ce que vos efforts apportent aux autres
  - la durée de votre engagement à ce jour
  - l'impact à long terme, selon vous
  - l'influence que votre collectivité a eue sur vousDe plus, décrivez brièvement les autres activités communautaires auxquelles vous participez;
- un relevé de notes officiel;
- une lettre de recommandation rédigée et signée (les signatures électroniques ne sont pas acceptées) par un représentant de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez (par exemple le directeur, le conseiller d'orientation professionnelle ou un enseignant);
- deux lettres de soutien ou de confirmation rédigées et signées (les signatures électroniques ne sont pas acceptées) par des membres de la communauté, ou encore par des groupes ou des personnes qui ont été directement touchés par votre engagement à l'origine de votre demande. *S'il est impossible de fournir ces trois lettres en raison de circonstances exceptionnelles, vous pouvez joindre une lettre expliquant en détail ces circonstances particulières.*

#### Documents facultatifs :

- trois copies d'une composition d'au plus 250 mots décrivant votre situation personnelle et celle de votre famille (emploi, situation économique,

etc.) ou toute circonstance particulière que vous pourriez juger pertinente;

- une composition d'au plus 250 mots qui décrit vos activités si vous vous êtes absenté du secondaire ou du cégep pendant une année ou plus.

Aucun autre document ne sera présenté aux juges. Les documents ne vous seront pas retournés. Conservez une copie de cette demande pour vos dossiers.

Les candidats retenus comme finalistes seront avisés d'ici la fin de février/février 2018 et convoqués pour une entrevue devant un comité de sélection en mars ou avril. Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie nationale au début du mois de mai.

**D'ici la fin de mai 2018, tous les candidats seront informés par écrit de la décision rendue relativement à leur candidature.**

Les demandes et la correspondance doivent être envoyées par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Universités Canada  
Réf. : Bourses d'études TD  
pour le leadership communautaire  
350, rue Albert  
Bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

## Date limite

Toutes les demandes et les pièces justificatives **doivent être reçues** au plus tard le 17 novembre 2017. Aucune demande en retard ne sera acceptée peu importe la date indiquée par le cachet postal. Les demandes envoyées par télécopieur ou par courriel ne seront pas prises en considération. Vous pouvez remplir la demande en ligne et la soumettre au [td.com/bourses](http://td.com/bourses) ou la remplir et l'envoyer par la poste. Si vous envoyez votre demande par la poste, vos essais, lettres et relevés de notes DOIVENT également être envoyés par la POSTE.

Pour en savoir plus, composez le 1-800-308-8306



## Renseignements personnels

Tous les champs doivent être remplis.

M<sup>me</sup>  M.

Citoyenneté

Citoyen canadien

Résident permanent

Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Prénom Second prénom Nom

Adresse domiciliaire App. Téléphone

Ville Province Code postal

Courriel (requis afin de confirmer la réception de la demande) Date prévue d'obtention du diplôme

A / M / J

Nom de l'école secondaire ou du cégep

Adresse de l'école secondaire ou du cégep Téléphone

Ville Province Code postal Télécopieur

Écoles secondaires fréquentées antérieurement et années, le cas échéant Moyenne en 2016-2017 (%)/cote R (Québec seulement)

Terminez-vous actuellement la dernière année d'études secondaires dans votre province ou dans votre territoire?

Oui  Non

Étudiants du Québec – Terminez-vous actuellement votre dernière année au cégep?

Oui  Non

## Carrière et intérêts professionnels

Énumérez jusqu'à trois carrières ou professions auxquelles vous songez.

Si vous ne le savez pas encore, indiquez « incertain ».

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_

## Études visées après l'école secondaire ou le cégep

Université  Collège

Si vous le connaissez, nom de l'établissement d'enseignement que vous prévoyez fréquenter.

Programme d'études prévu et niveau ou diplôme visé.

Date de début prévue.

## Implication exceptionnelle dans la communauté

À remplir absolument.

Rédigez un texte de 600 mots pour décrire votre implication communautaire. **RÉSUMEZ** ensuite en quelques phrases, ci-dessous, votre réalisation ou implication communautaire la plus importante.

Les activités communautaires décrites dans votre demande dépassent-elles le nombre d'heures de service communautaire exigé dans votre province pour l'obtention du diplôme?  Oui  Non  S.O.

Indiquez le nom des organismes ou des particuliers dont les lettres de soutien ou de confirmation sont annexées à la présente demande.

Nom du particulier	Organisme
1.	_____
2.	_____

Indiquez le nom et le titre du représentant de votre école ou cégep dont la lettre de recommandation est annexée à la présente demande.

Nom	Titre	École
_____	_____	_____

## Activités parascolaires

Énumérez les activités parascolaires auxquelles vous avez participé, s'il y a lieu, et précisez la nature de votre participation à chacune.

Activité	Rôle	Année(s)
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____

## Expérience de travail

Énumérez les emplois d'été ou à temps partiel que vous avez occupés, le cas échéant, en indiquant le nom de l'employeur, le type de travail et la durée de l'emploi. Indiquez « É » pour les emplois d'été et « A » pour les emplois en cours d'année scolaire.

Employeur	Type de travail	Année(s)
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____